

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Solidarités
Autonomie
Pilotage des Etablissements et Services

Alain DUBUIS-PELLIZZARI
BP 737
07007 Privas Cedex
adubuispellizzari@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2022-94

Portant fixation, au titre de l'année 2023, des tarifs journaliers afférents à la dépendance et du forfait global dépendance pour l'EHPAD "MALGAZON" à Saint-Péray

LE PRESIDENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 3221-9 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles – livre troisième, notamment, les articles L. 312-1, L. 313-12, L. 314-1 et suivants ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles – partie réglementaire, livre troisième, notamment les articles R. 314-1 et suivants ;

VU la délibération de l'assemblée délibérante du Département de l'Ardèche en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation à la commission permanente de l'ensemble de ses attributions à l'exception de celles qui sont réservées au Conseil Départemental par les articles L. 3312-1 et L.1612-12 à L. 1612-15 du CGCT ;

VU la délibération de la commission permanente en date du 9 décembre 2022, fixant le taux d'évolution maximum des tarifs moyens pour les établissements sociaux et médico-sociaux pour l'année 2023,

VU l'arrêté n°2022-26 portant fixation, au titre de l'année 2023, de la valeur du point groupe iso-ressources (GIR) départemental ;

VU la convention du 11 décembre 2009 relative aux modalités de paiement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissements ardéchois et drômois, conclue entre les Départements de l'Ardèche et de la Drôme,

CONSIDERANT le Gir Moyen Pondéré de l'établissement fixé à 762 ;

CONSIDERANT l'activité prévisionnelle « réelle » retenue à 33452 journées ;

SUR LA PROPOSITION de la Direction Générale Adjointe Solidarités,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} janvier 2023, le forfait global dépendance alloué à l'EHPAD RESIDENCE MALGAZON à Saint-Péray est fixé comme suit :

Forfait Global Dépendance	644 530,11 €
----------------------------------	--------------

ARTICLE 2 : Les tarifs afférents à la dépendance, applicables aux résidents âgés de 60 ans et plus de l'EHPAD RESIDENCE MALGAZON à Saint-Péray sont fixés comme suit :

		Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023
Résident de plus de 60 ans	GIR 1 et 2	22,37 €
	GIR 3 et 4	14,20 €
	GIR 5 et 6 (ticket modérateur)	6,02 €

ARTICLE 3 : A compter du 1^{er} janvier 2023, la dotation globale afférente à la dépendance, apportée par le Conseil Départemental de l'Ardèche, est fixée comme suit :

Dotation globale annuelle	384 958,44 €
Quote-part mensuelle à verser par douzième	32 079,87 €
<i>Quote-part Ardèche</i>	<i>309 310,09 €</i>
<i>Quote-part Drôme</i>	<i>75 648,35 €</i>

Conformément aux dispositions prévues au II de l'article L. 232-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, attribuée aux ressortissants du Département de l'Ardèche, sera versée directement à l'établissement d'accueil sous forme d'une dotation budgétaire globale afférente à la dépendance.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie, attribuée par les départements extérieurs à leurs ressortissants et servie de manière individualisée, sera également directement versée à l'établissement d'accueil, en application du 7^{ème} alinéa de l'article L. 232-8 susvisé.

ARTICLE 4 : En cas d'absence pour convenances personnelles, sous réserve d'information préalable conformément au délai défini au contrat de séjour, ou en cas d'absence pour hospitalisation avec hébergement, le tarif dépendance restant à la charge du résident n'est pas facturé.


ARTICLE 5 : Le présent arrêté est susceptible d'être contesté dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le recours doit être déposé contre récépissé ou transmis en LRAR à l'adresse suivante : Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon - Palais des juridictions administratives -184, rue Duguesclin, - 69433 Lyon Cedex 03.

ARTICLE 6 : La Direction Générale Adjointe Solidarités, Madame la directrice de l'EHPAD RESIDENCE MALGAZON à Saint-Péray, sont chargé(e)s, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie dématérialisée sur le site internet du Département de l'Ardèche.

Fait à Privas le

19 DEC. 2022

P/Le Président et par délégation
La Directrice Générale Adjointe Solidarités


Le Président,
et par délégation,

La Directrice Générale Adjointe Solidarités,

Reçu à la Préfecture le **19 DEC. 2022**

Notifié le

Identifiant de télétransmission : 205 287

Lucie SABATIER

EHPAD RESIDENCE MALGAZON à Saint-Péray

FORFAIT DEPENDANCE 2023

Tarif du point GIR départemental (07)	7,60 €
Capacité autorisée (HP)	94
Nombre de résidents hébergés (lors du girage)	91
TOTAL POINT GIR (dernier validé)	82 100
GMP (Dernier validé)	762
taux d'évolution des produits reconductibles	0,70%
Activité prévisionnelle retenue	33 452
Taux d'occupation	97,50%

CALCUL TARIF GIR	2023	2022	Taux d'évolution
GIR 1/2 (1040)	22,37 €	21,85 €	2,38%
GIR 3/4 (660)	14,20 €	13,86 €	2,45%
GIR 5/6 (280)	6,02 €	5,88 €	2,38%
Part dépendance du tarif des - 60 ans	18,79 €	18,35 €	2,40%

DEPENDANCE

Cible de convergence	644 530,11 €
Forfait globale dépendance 2022	629 442,75 €
Forfait globale dépendance 2022 revalorisé	633 848,85 €
Montant de la convergence	10 681,26 €
Fraction de lissage (Palier) 1	10 681,26 €
Forfait avec convergence 2023	644 530,11 €

	taux d'occupation	tarif 2023	total
Ticket modérateur	97,50%	6,02 €	201 382,55 €

	Tarif 2023	Activité 2023	total
Participation des - 60 ans dépendance	18,79 €	0	- €

		tarif 2023	nbr résidents	Taux d'occupation	total
Dép. extérieurs	Drôme	GIR 1 et 2	11,00	97,50%	64 004,12 €
		GIR 3 et 4	4,00	97,50%	11 644,23 €
75 648,35 €					
Dép. extérieurs	Autres Dpts	GIR 1 et 2	9,00	97,50%	52 367,01 €
		GIR 3 et 4	2,00	97,50%	5 822,12 €
58 189,13 €					

TOTAL RECETTES DEPENDANCE	335 220,02 €
----------------------------------	---------------------

TOTAL FORFAIT dependance	644 530,11 €
---------------------------------	---------------------

DOTATION APA ARDECHE 2023	309 310,09 €
---------------------------	--------------

DOTATION APA 07/26 2023	384 958,44 €
--------------------------------	---------------------

1/12eme	32 079,87
---------	-----------

ARRONDIS dans l'arrêté de tarification à :

TOTAL APA 26/07 dans arrêté de tarification	384 958,44 €
Ardèche	309 310,09 €
Drôme	75 648,35 €